



Règlement fédéral sur les halocarbures de 2022 (RFH 2022) : **Inventaire des systèmes et récipients de grande capacité**

Le **Règlement fédéral sur les halocarbures de 2022 (RFH 2022)** établit les exigences pour l'inventaire des systèmes de réfrigération, des systèmes de climatisation, des systèmes d'extinction d'incendie et des systèmes de solvants de grande capacité, ainsi que des récipients de grande capacité, relevant de la compétence fédérale.

Inventaire des systèmes et récipients de grande capacité

Le RFH 2022 exige que le propriétaire établisse et tienne un inventaire de ses systèmes ou récipients de grande capacité avant le 20 mai 2023 (article 22). L'objectif est de faciliter la compilation et l'entretien des systèmes et récipients ainsi que de simplifier l'identification sur place des systèmes et des récipients d'halocarbures, tant pour les propriétaires que pour les fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada qui appliquent le règlement.

Les systèmes et récipients à inclure dans l'inventaire sont :

- › Système de climatisation ou de réfrigération doté :
 - soit d'un seul circuit frigorifique contenant ou conçu pour contenir plus de 10 kilogrammes (kg) d'halocarbure ;
 - soit de multiples circuits frigorifiques dont au moins un contenant ou conçu pour contenir plus de 10 kg d'halocarbure.
- › Système d'extinction d'incendie fixe ou portable qui contient ou est conçu pour contenir plus de 10 kg d'halocarbure.
- › Système de solvants qui contient ou est conçu pour contenir plus de 10 kg d'halocarbure.
- › Récipient qui contient ou est conçu pour contenir plus de 10 kg d'halocarbure.

Renseignements à inclure dans l'inventaire des systèmes et récipients de grande capacité

L'inventaire des systèmes et récipients de grande capacité doit comprendre les renseignements prévus à la partie 4 de l'annexe 2.

Pour chaque système ou récipient qui contient ou est conçu pour contenir plus de 10 kg d'halocarbure :

1. Type d'équipement (système de climatisation, système de réfrigération, système de solvants, système d'extinction d'incendie ou récipient) ;
2. nom et l'adresse du propriétaire ;
3. le nom de la personne responsable du système ou du récipient et son titre ou son poste ;
4. emplacement précis du système ou du récipient ;
5. son numéro de série, ou son identificateur unique attribué par le propriétaire ;
6. type d'halocarbure qu'il contient ;
7. sa capacité de charge, exprimée en kilogrammes.

[Gabarits pour l'inventaire des systèmes et récipients de grande capacité](#)



Bon à savoir — autres renseignements utiles

- › Aperçu du *Règlement fédéral sur les halocarbures* de 2022
- › Propriétaire, personne responsable et personne accréditée
- › Obligations liées à la taille pour les systèmes ou les récipients
- › Fuites et essais de détection des fuites
- › Entretien des systèmes et des récipients
- › Déclaration d'un rejet d'un halocarbure
- › Interdictions et permis

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web.

www.canada.ca/reglement-federal-halocarbures

Si les renseignements dont vous avez besoin ne sont pas disponibles sur notre site Web, contactez votre bureau régional ou le programme sur les halocarbures :

Pacifique et Yukon : rfhpromcon-py-fhrcompro@ec.gc.ca

Prairies et Nord : promconrpn-compropnr@ec.gc.ca

Ontario : promcon-on-compro@ec.gc.ca

Québec : rfh-qc-fhr@ec.gc.ca

Atlantique : rfh-atl-fhr@ec.gc.ca

Programme sur les halocarbures :
halocarbures-halocarbons@ec.gc.ca

Avertissement : Le présent document a été rédigé aux fins de référence et d'accessibilité et n'a pas de caractère officiel. Il ne vise qu'à donner une orientation générale. Aux fins de l'interprétation et de l'application du Règlement, les utilisateurs doivent consulter la version officielle du *Règlement fédéral sur les halocarbures (2022)* et obtenir leur propre avis juridique s'il y a lieu.

N° de cat. : En14-488/3-2022F-PDF ISBN : 978-0-660-43338-7 EC22062

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English